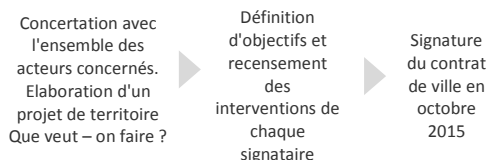


Le contrat de ville du territoire de Caen la mer

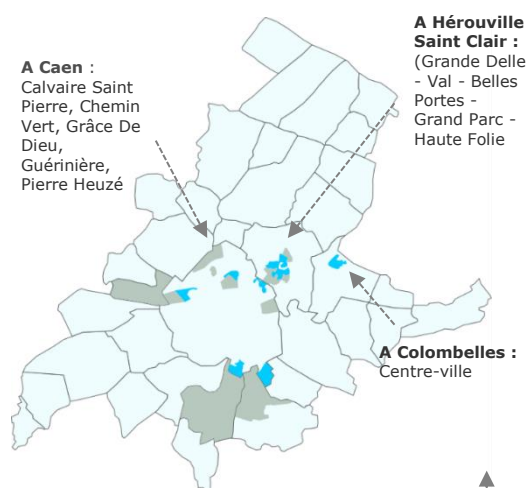
/// Pour des quartiers dynamiques et valorisés

L'agglomération de Caen la mer se mobilise autour d'une **politique de solidarités territoriales** avec les communes, l'ensemble des partenaires et les acteurs associatifs du territoire.



L'agglomération pilote le contrat de ville avec l'Etat en lien étroit avec les communes. Cela permet de conduire **une politique de solidarités territoriales pensée à l'échelle intercommunale**. Les différents territoires concernés sont des ressources les uns pour les autres dans le cadre d'un projet territorial d'ensemble.

Le contrat de ville est centré sur 7 quartiers fragiles à potentiel.



Pour la période 2015 - 2020, le contrat de ville concerne 7 quartiers prioritaires répartis sur **3 communes : Caen, Hérouville-Saint-Clair, et Colombelles**. Ce qui est nouveau : la géographie prioritaire est délimitée sur la base d'un unique critère, le niveau de revenu des habitants.

Quelques chiffres clé
7 quartiers prioritaires
Au sein de 3 communes
24 970 habitants
3 communes dits "territoires de veille active"

Trois autres communes : **Iffs, Fleury-sur-Orne, et Saint Germain-La-Blanche-Herbe** sont également concernées. Les partenaires s'engagent à mobiliser leurs politiques pour **accompagner ces territoires dits "en veille active"**.

Plus de 15 partenaires s'engagent à prioriser et à coordonner leurs politiques en direction de ces quartiers.



Le contrat de ville permet de **réunir autour de la table tous les partenaires qui peuvent contribuer à l'essor de ces quartiers**, que ce soit sur le champ du développement économique et de l'emploi, sur le champ éducatif, ou encore dans le domaine de l'habitat. Ils s'engagent à faire chacun plus et mieux pour les quartiers, et à se concerter davantage pour rendre l'action publique plus efficace.

Par exemple

- » La Chambre des Métiers et de l'Artisanat déploiera des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- » La MEFAC, avec le Département, Pôle Emploi, les Villes, ... recenseront toutes les actions et dispositifs de remobilisation existants pour les demandeurs d'emploi avec l'objectif de mieux les articuler entre elles.
- » L'Education Nationale avec ses partenaires développera de nouvelles modalités d'accueil et de rencontre des parents à l'école.

3 orientations prioritaires

L'objectif est d'**accompagner les quartiers dans leur développement** pour que leur potentiel soit valorisé.

3/ Amélioration de la qualité et du cadre de vie ->
L'attractivité des quartiers

2/ Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social ->
La réussite éducative pour tous

1/ Développement économique, emploi, insertion -> L'accès à l'emploi des populations qui résident dans les quartiers de la politique de la ville

Des actions partenariales concrètes menées grâce à 3 équipes projet

Pour chaque orientation, une équipe projet est mise en place. Ces 3 équipes projet réunissent un vivier de partenaires. Chaque équipe est co-pilotée par deux institutions « chef de file » et mettra en œuvre chaque année **trois actions partenariales phares**. Ces équipes projet rendent des comptes au **comité de pilotage politique qui associe l'ensemble des signataires du contrat de ville**.

Engager de profondes transformations urbaines au Chemin vert

Les partenaires, signataires du contrat de ville, considèrent que la **rénovation profonde du quartier du Chemin vert** est un levier indispensable à son développement. Le contrat précise en annexe les conditions de préparation avec les habitants et les acteurs institutionnels d'un projet de renouvellement urbain ambitieux (protocole de préfiguration) pour ce quartier. Ces conditions seront examinées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) qui pourrait apporter son soutien à ce projet. Ce partenariat n'est envisageable qu'au Chemin vert, seul quartier de l'agglomération retenu au titre des projets dits « **d'intérêt régional** » par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Un tableau de bord pour piloter le contrat

Les partenaires ont décidé de suivre chaque année plusieurs indicateurs clé. Leur analyse par le comité de pilotage permettra de réajuster les priorités du contrat de ville, de définir la feuille de route des équipes projet, et d'impulser les actions nécessaires chez chaque partenaire. Le tableau de bord a été constitué pour servir de « **stimulateur** » **du contrat de ville : des partenaires qui s'engagent vraiment, et concrètement, pour les quartiers**.

1/ Indicateurs clé d'évolution des quartiers.
Indicateurs descriptifs issus de l'observatoire des solidarités territoriales piloté par l'Agence d'urbanisme

2/ Indicateurs d'efficacité de la dynamique partenariale. Une auto-évaluation des 3 actions prioritaires de chaque équipe projet

3/ Indicateurs de contribution des partenaires. 2 à 3 indicateurs retenus par chacun des partenaires

4/ Indicateurs de plus-value du contrat de ville. 3 à 5 indicateurs par orientation pour mesurer l'impact du contrat

5/ Indicateurs de valorisation des quartiers. 3 initiatives/événements/chantiers à l'honneur chaque année

Les indicateurs seront renseignés et analysés chaque année. Ils ont été choisis en nombre réduit, et permettent de mesurer les écarts entre les quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire : comment l'action du contrat de ville est-elle pertinente et/ou ajustable pour **renforcer l'attractivité et la valorisation des quartiers** ?

Mettre en avant les quartiers, leurs atouts et leurs réussites

C'est un axe fort pour les partenaires : le contrat de ville est **un « accélérateur de développement » pour les quartiers**, et non pas seulement un « compensateur de difficultés ».

Les quartiers ont de multiples atouts en termes de développement économique, de dynamisme des habitants, de lien social, ... Un des objectifs du contrat de ville est de **mieux communiquer sur ces atouts pour « inspirer » l'ensemble du territoire de l'agglomération**.

Le contrat de ville sera en lui-même un **laboratoire de l'action publique** que les partenaires veulent mettre en avant : collaboration active des partenaires, expérimentation avancée d'une participation des citoyens à l'action publique, ...

S'appuyer sur la dynamique citoyenne

Dans chacun des 7 quartiers, **un conseil citoyen** est mis en place qui sera **représenté dans les instances de pilotage opérationnel et politique** du contrat de ville. Le conseil citoyen est composé d'un collège habitants et d'un collège associatif. Le collège habitants est composé en partie d'habitants issus d'un tirage au sort et de volontaires. Le contrat de ville va ainsi expérimenter **une nouvelle forme, active, de participation citoyenne**.